



Hérault du jour

MERCREDI 2 JUIN 2010 - 0,80 € - N° 19851 - www.lamarseillaise.fr

Santé. H. Lefebvre, ancien prof au collège de Lodève, est décédé d'un cancer de la plèvre. Sa femme poursuit son combat pour la reconnaissance de ce fléau.

Victime de l'amiante et du déni de l'Education nationale

Il n'y a aucun doute. Hervé Lefebvre, peintre et professeur d'arts plastiques, a été victime de l'amiante. Même l'Education nationale a fini par le reconnaître en lui accordant le statut de maladie professionnelle, après plus de six mois de bataille. La lettre de reconnaissance est d'ailleurs le dernier document qu'il ait signé, quelques heures avant son décès. Il avait 52 ans et succombait à un cancer de la plèvre fulgurant. C'était en novembre dernier.

Aujourd'hui, après plusieurs mois de silence, sa femme, Lou Lejay-Lefebvre est décidée à alerter les médias. Car malgré son insistance et l'appui des syndicats d'enseignants, l'inspection d'académie se refuse à alerter le personnel du collège de Lodève qui aurait pu, tout comme son mari, être exposé à l'amiante. C'est dans cet établissement, dans lequel il est entré en 1992, qu'Hervé a été contaminé. Le collège de Lodève était un de ces nombreux bâtiments construits en fibrociment faisant de sa structure une véritable bombe à retardement. Un ancien professeur, qui y avait exercé dans les années 70, avait transmis à Hervé les résultats d'analyse déjà réalisées à l'époque. C'est d'ailleurs ce dernier qui s'était battu contre sa hiérarchie pour procéder à la démolition « propre » de l'établissement en 1997, plutôt qu'une simple destruction au bulldozer. A sa demande, des analyses avaient à nouveau été faites dans sa classe, « où le plafond tombait en miette », révélant la présence de fibres courtes.

Avertir le personnel et les anciens élèves

Lorsque le cancer de la plèvre se déclare l'an dernier, Hervé Lefebvre,



Lou Lejay-Lefebvre et les syndicats d'enseignants veulent pousser l'administration à recenser le personnel susceptible d'avoir été contaminé par l'amiante au collège de Lodève.

soigné par le professeur Pujol, sait que c'est cette exposition durant cinq ans qui l'a provoqué. « A part l'amiante, il n'y a aucun facteur aggravant pour ce type de cancer », confie Lou Lejay-Lefebvre. Pourtant, la reconnaissance de la maladie professionnelle ne coule pas de source : les démarches sont lourdes et longues pour une maladie fulgurante. Mais ce qui motive le plus l'enseignant, c'est de pousser l'administration à avertir les personnels ayant exercé au collège de Lodève, des risques qu'ils encourent. « A partir du moment où on a été exposé à l'amiante, il y a un danger, rappelle

Lou. Ca ne veut pas dire qu'on va mourir d'un cancer de la plèvre, mais il faut être suivi. » C'est là que le bât blesse.

Les enseignants ne bénéficient « d'aucune médecine du travail », révèle Eric Bachelard (FSU). Quant à l'Inspection d'académie, elle « a été dans le déni jusqu'à la reconnaissance de la maladie professionnelle », confie Hervé Martin (CGT Educ'action). Depuis, le dossier traîne. Il y a deux mois, l'administration s'est engagée à ce qu'une personne soit chargée du recensement du personnel concerné. Mais aucune démarche n'a été effectivement lancée. » C'est donc

pour les avertir que la femme d'Hervé Lefebvre s'est décidée à rendre public le cas de son mari. Les membres du personnel, mais aussi les anciens élèves du collège. Parallèlement, Lou Lejay-Lefebvre a engagé un recours gracieux auprès du tribunal administratif afin d'obtenir une rente d'ayant droit pour maladie professionnelle. Une façon de matérialiser la faute de l'employeur. « C'est symbolique. Pour que l'administration prenne ses responsabilités pour les victimes, puisque l'argent est la seule chose qu'elle nous propose. »

MARINE DESSEIGNE